Noan BENOIT—AMATHIEU. DST de SES 1G3 du 14/05/2024

Sujet 1 : à l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que différents processus sociaux sont à l’origine de la déviance.

éclaircisseurs :

1
processus sociaux différent : les Origine de la déviance ?
-stigmatisation et étiquetage : prophétie

(chiffres Le Défenseur des droits)
2
Conséquence de l’étiquette : pas de réinsertion possible
-norme sociétale : Blocage culturel au sein des micros société au sein des entreprises

(témoignage de frederic, Observatoire international des prisons)

Conclusion : réponse a la problématique : Lien social brisé, marginalisation éternel
Mais cette déviance peut être liée à la stigmatisation des individus par la société ce qui entraine l’étiquetage de personne comme déviante.

Une société est, par définition, un ensemble de normes et de valeurs que les individus intègrent lors de leur socialisation primaire, secondaire, et terciaire. Les personnes ne respectant pas le contrôle interne définit par ses normes sont définis comme déviante. On peut donc se poser la question, En quoi les différents processus sociaux sont-ils à l’origine de la déviance ? Premièrement on s’intéressera aux origines de la déviance puis on parlera de ses conséquences sur l’étiquette de ses individus et de leurs réinsertion avec une carrière de déviant

Si un individus est déviant, est il possible que sa déviance soit lié a un stigmate de la société qui l’a entrainé a la déviance ? c’est en tout cas l’avis d’Howard BECKER dans *l’Etude sociologique de la déviance*. Dans cette dernière Becker nous dit que le processus de déviance est lié a traité une personne déviante sous une perspective comme si elle l’était « pour toutes les autres » (doc 1, L1), ce qui reviendrai a « énoncer une prophétie »(doc 1 L2). En effet, cette étiquetage rapide fait que l’individus intègre qu’il sera déviant, alors même qu’il ne l’est pas encore, conformément a son statut, il intègrera les rôles que lui donnera la société, un modelage de la personne sur « l’image qu’en ont les autres » (doc 1 L3), une prédiction sociale en quelque sorte.
Les divers mécanismes que nous montres alors l’auteur sont « les activités routinières de la vie quotidienne » (doc 1 L10). Une Enquête mené par *Le Défenseur des droits* en 2017 en France « sur la
fréquence des contrôles d’identité selon l’âge et le lieu de résidence » (doc 2 L2) illustre parfaitement ses mécanismes, dans le document, on remarque que les Jeunes de 18 a 24 ans sont plus contrôlé que les autres tranches d’âge : 29.8% d’entre eux disent avoir été contrôlés 1 a 5 fois au cours des 5 dernières années contre 18.5% sur les 25-34 ans en deuxième position, 9.4 % d’entre eux disent avoir été contrôlé plus de 5 fois sur la même période contre 3.9% pour les 25-34 ans également en deuxième position, et 60.8% d’entre eux disent ne pas avoir été contrôlé, c’est la statistique la plus basses par rapports aux autres tranches d’âge. Et la plupart des personnes qui disent avoir été contrôlé le sont majoritairement dans une cité : 18.8% pour ceux qui ont été contrôlé 1 a 5 fois et 7.9% pour ceux contrôlé plus de 5 fois, ce sont les premiers lieux de contrôle par rapport aux autres quartier de résidence comme la campagne ou le nombre de contrôle est le plus faible ou dans un quartier commerçant (Tout doc 2)… On peut en conclure que l’un des facteurs de marginalisation est la jeunesse et le lieu de résidence de ces individus.

Le contrôle externe formel qu’est la justice française vas donc condamner ses individus lorsque ceux-ci auront prouvé leurs déviances par des peines de prisons par exemple, il apparait, cependant que lorsque l’individus déviant sort de prison, débarrasser donc de se statut, il n’en est pas moins vu comme un déviant aux yeux de la société. Les entreprises et donc les employeurs, en sont le parfait exemple, L’étude de Sarah Dindo a l’observatoire international des prisons nous le démontre en expliquant le « blocage culturel » (doc 3 l12) de l’entreprise par rapports aux sortants de prisons, prenant des témoignages de plusieurs détenu sortis de prisons comme Frederic, ex-« toxico braqueur de banque ». Ce dernier explique que sa condamnation touche également sa vie professionnelle puisqu’un employeur ne prendrai pas le risque d’embauché un ex déviant. Cela freine donc la réinsertion de ses individus, allant donc a l’inverse du but initial de la coercition de la justice, Car au-delà des domaines privés, l’état lui-même ne reconnait plus ses individus comme compétent à exercer un métier au sein de ses institutions puisque les professions libéral comme la magistrature, ou simplement chauffeur de taxi nécessitent un « casier judiciaire vierge » (doc 3 L7). « Un droit a l’oubli est invoqué dans les démarches d’effacement du casier judiciaire » nous dit l’étude, mais elle précise justement que ce droit a l’oubli ne peut plus être garantie notamment a cause d’internet, ou des informations sensibles sur la carrière de déviant d’un individus peut être retrouvé sous forme de procès comme l’expliquait Frederic « Il y a deux ou trois article de mon passage aux Assisses »(doc 3 l16) . Le décalage entre espoir et réalité s’impose aux détenus puisqu’il doivent se réinsérer au sien d’une société qui les voit toujours comme des déviants. « Beaucoup ont l’impression que l’étiquette « détenu » leurs collent à la peau » comme le montre le témoignage d’Antoine. Les conséquences de la stigmatisations sont donc bien présente.

En conclusion on peut remarquer que des critères indépendant de la volonté de certains individus les conduits à être étiqueté de déviant (jeunesse, lieu de vie…), la conséquence est qu’il intègre leurs rôles de déviants, et qu’il ne pourront plus s’en débarrasser puisque la société sans arrêt leurs rappel leurs anciens statuts, on peut donc dire que le contrôle interne et externe tant de la société que de petit groupe comme les entreprises font que les déviants n’ont plus de lien social viable, cela entraine une sorte de marginalisation éternel qui vas a l’encontre des mesures coercitifs du control externe formel. On peut donc s’interroger sur l’efficacité du model carcéral en tant qu’outil de réinsertion au services de la société et des détenus.